

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2026

Dûment convoqué le 22 septembre 2026

Le samedi 26 septembre 2026 à 9h30, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Thierry GAUDEC, Maire de Tréflez, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Éric PRONOST, Véronique ILY, Claudie GUIVARCH, François LE FLOCH, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Christian ABAZIOU, Marie Pierre KERDONCUFF.

Absents excusés : Ludovic PHILIPPE qui a donné pouvoir à Jocelyne PINVIDIC, Marie-Louise FAVRET qui a donné pouvoir à Thierry GAUDEC, Stéphane KERBRAT qui a donné pouvoir à Éric PRONOST, Romane QUENEHERVE qui a donné pouvoir à Véronique ILY, Anne BESCOND.

Membres : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14	Secrétaire de séance : Véronique ILY
---	---

Délibération n°2026-09/11

Compte rendu d'activité de l'EPF - année 2025

L'Etablissement Public Foncier et la commune de Tréflez ont engagé un partenariat pour le projet de réhabilitation du quartier de la Gare en procédant à l'acquisition opérée en 2022 via une convention opérationnelle.

Selon les termes de l'article L.2241-1 du Code générale des collectivités territoriales le bilan des acquisitions et cessions opérées sur son territoire par la commune, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune.

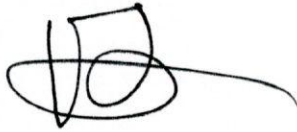
L'établissement public foncier, dont l'action s'inscrit dans un tel cadre, doit permettre à ses partenaires de suivre périodiquement l'avancement des acquisitions et cessions réalisées.

En application de ce dispositif législatif, le Conseil municipal doit délibérer sur le bilan des opérations d'acquisitions et cessions réalisé par l'EPF pour l'année 2025 à Tréflez.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte de l'information communiqué au sein du tableau joint en annexe, sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées par l'EPF pour l'année 2025 à Tréfléz
- Autorise M. le Maire à signer la présente délibération et tous documents afférents.

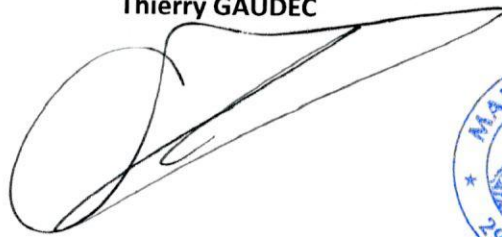
Secrétaire de séance,
Véronique ILY



Copie certifiée conforme.

Le Maire

Thierry GAUDEC



Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.